Image not found or type unknown

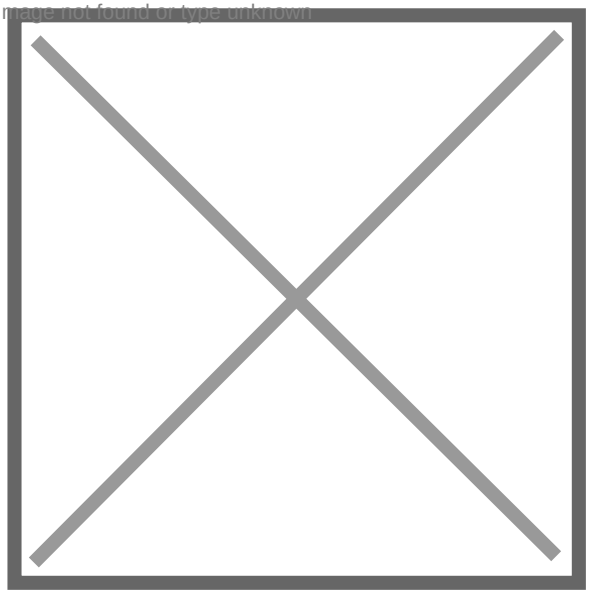

Quel recours pour non-paiement de loyers

Par **Cyberalibaba**, le **05/04/2009** à **23:30**

Bonjour,

J'ai hérité d'une maison dans laquelle il y avait déjà des locataires. Mes ancêtres n'avaient pas fait de travaux depuis longtemps mais le loyer n'avait pas été augmenté non plus depuis 7 ans.
D'autre part, le bail est resté au nom de mes ancêtres et n'a pas été changé au mien. Je n'habite pas la même ville que les locataires.

J'ai engagé des travaux urgents qui devront se faire sous peu. Malgré ça, les locataires ont suspendu leur paiement des 2 derniers loyers sans m'avertir. On m'a dit qu'ils voulaient déménager. D'autres personnes m'ont dit qu'ils voulaient une basse de loyer pour compenser les coûts de chauffage.
J'ai essayé de les contacter sans succès.

Ont-ils le droit de suspendre le paiements des loyers ? Quels sont les recours que je puis invoquer ?
Devrais-je leur faire parvenir une lettre recommandée ??

Merci de votre réponse

Par **Solaris**, le **06/04/2009** à **14:23**

Ils ne peuvent en aucun cesser de payer les loyers.
Le fait que le bail ne soit pas à votre nom n'y change rien car vous en avez hérité.

Il convient de faire délivrer par huissier de justice un commandement de payer les loyers.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés